

[Texte]

Member is a very serious matter. There is a private member's Bill currently before the House that would grant privileges to former employees of Members of the House somewhat similar to those of former employees of Ministers. I would hope that would receive the support of all Members of this committee.

Mr. Lambert: That was a recommendation of this committee too, Mr. Speaker. That has a rocky road to Dublin to get over before . . . Just the fact that it is there does not mean anything, you know.

Mr. Speaker: Mr. Chairman, I am a servant of the House. There are certain problems the House has to deal with and the Speaker is powerless to do anything more than express a view, which is what I am doing to the committee. I would like to see such a Bill enacted. I would like to see a Bill specifically on collective bargaining enacted. I would like the spelling out of the role of the employer. I would like to spell out a number of things, and I can only express my views. Fortunately, Mr. Chairman, we seem to be in agreement on almost all these things.

The Chairman: Mr. Lambert.

Mr. Lambert: First of all, I found it rather difficult that there was no response to Mr. Lewis's letter . . . none whatsoever, at the time—to go into the subject matter, other than to acknowledge the letter.

Mr. Speaker: No, no. That is not fair.

Mr. Lambert: Not by the administration. I have gone through this thing and so has Mr. Coates. We have gone through this thing three times. This is the third time the wheel has gone round with regard to the disparity between the salaries of Members of the House of Commons . . . and those in the Members' offices.

Mr. Duquet: Mr. Lambert, allow me a moment, just a moment.

Mr. Lambert: Six or seven years ago, before the present scale was set up, there had been a wide gap, and Members' Services or some other committee at the time raised hell because there was a gap. The rich get richer when you get flat across the board percentage increases. This is what has happened in this particular case. Bill C-124, with the greatest respect, is a red herring. The base was wrong before Bill C-124. You can say Bill C-124 . . .

Mr. Speaker: We have to live with it.

Mr. Lambert: Sure, the House of Commons staff were really effectively controlled for two and a half years, because their salaries were rolled back for six months.

Mr. Speaker: That is right.

Mr. Lambert: All right, that is fine, but before Bill C-124, there was a wide disparity in salaries. There is where the commissioners have to come up with some explanation as to why that did come up. That gap had been closed, in effect, some few years before.

Mr. Speaker: Mr. Chairman, may I ask the Hon. Members to look at page 43 of this book that is before you, which sets

[Traduction]

des députés n'aient pas de sécurité d'emploi est une question sérieuse. La Chambre a été saisie d'un projet de loi d'initiative privée qui accorderait aux anciens employés de députés des privilèges similaires à ceux des anciens employés de ministres. J'espère que ce projet de loi sera appuyé par tous les membres du Comité.

M. Lambert: C'était également une recommandation du Comité, monsieur le président. Cependant, on n'en est pas encore là . . . Ce n'est pas parce que le projet de loi a été déposé que l'on arrivera à quoi que ce soit.

M. le Président: Monsieur le président, je suis le serviteur de la Chambre. Il y a un certain nombre de problèmes que la Chambre doit régler, et le Président n'a aucun pouvoir, sinon de donner un avis, et c'est ce que j'ai fait. J'aimerais que ce projet de loi soit adopté. J'aimerais qu'un projet de loi sur les négociations collectives soit adopté. J'aimerais que le rôle de l'employeur soit explicité. J'aimerais qu'un certain nombre de choses soient explicitées, et je dois me contenter de donner mon avis. Heureusement, monsieur le président, il semble que nous soyons d'accord sur presque tout.

Le président: Monsieur Lambert.

M. Lambert: Tout d'abord, j'ai du mal à accepter que la lettre de M. Lewis soit restée sans réponse—on aurait pu au moins lui envoyer un accusé de réception.

M. le Président: Non, ce n'est pas juste.

M. Lambert: Il n'y a pas eu de réponse de l'administration. J'ai examiné cela comme l'a fait M. Coates. Nous sommes revenus là-dessus trois fois. C'est la troisième fois que l'on parle de la disparité entre les traitements du personnel de la Chambre des communes et ceux du personnel des députés.

M. Duquet: Monsieur Lambert, permettez-moi de vous interrompre un instant.

M. Lambert: Il y a six ou sept ans, avant que soit adoptée l'échelle actuelle, il y avait un écart assez important, et le Comité des services aux députés ou quelque autre comité avait alors fait beaucoup de bruit à ce sujet. Ce sont les riches qui s'enrichissent lorsque l'on adopte des pourcentages d'augmentation uniformes. C'est ce qui s'est passé dans ce cas particulier. La Loi C-124 ne touche pas au problème. Les choses n'allaient pas avant cette loi. Vous pouvez dire que la Loi . . .

M. le Président: Nous devons la supporter.

M. Lambert: Il est certain que le salaire du personnel de la Chambre des communes a été contrôlé pendant deux ans et demi puisqu'il a même été diminué pendant six mois.

M. le Président: C'est exact.

M. Lambert: Mais avant la Loi C-124, il existait déjà une grande disparité entre les salaires. C'est là que les commissaires devraient nous expliquer ce qui s'est passé. L'écart avait été en fait supprimé quelques années auparavant.

M. le Président: Monsieur le président, puis-je demander au député de se reporter à la page 43 de ce volume, qui présente